

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro RM 450-7

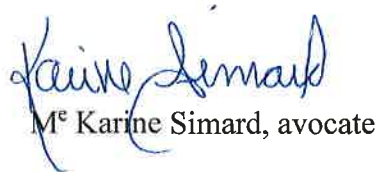
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 19 octobre 2020, le Règlement numéro RM 450-7 concernant les nuisances et remplaçant le Règlement RM 450-6 et ses amendements.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro RM 450-7 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt et unième jour du mois d'octobre deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



M^e Karine Simard, avocate